



## Arrêt maladie suivie d'un Abandon de poste

Par **Glucose**, le **01/08/2010** à **00:30**

bonjour,

### **C'est un événement passé.**

Je travaillais souvent dans une "grande entreprise" avec un produit chimique aujourd'hui classé cancérigène.

Ce produit m'avait rendu malade et mon médecin traitant de l'époque m'avait mis en arrêt de travail pour quelques jours.

L'arrêt de travail a été remis et inscrit dans le 'service paie', hélas mon état de santé a nécessité une prolongation de quelques jours et j'ai demandé parce que je n'étais pas tranquille à être vu par le médecin de travail de l'entreprise en précisant que ce produit était devenu interdit et que malgré tout je continuais à l'utiliser parce qu'on avait encore des stocks.

Chose curieuse alors que je croyais être dans une position régulière (maladie) j'ai reçu un lettre en RA m'indiquant que j'étais 'en abandon de poste' et que j'étais démissionnaire.

Comme j'ai compris à l'époque (j'étais jeune et naïf) mon deuxième arrêt de travail s'était perdu et donc malgré mes efforts je n'ai pu prouver que le service du personnel l'avait bien reçu.

De guerre lasse, j'ai recherché un autre travail et mis cet état de fait en pertes.

Or récemment en rangeant mes papiers j'ai mis la main sur un remboursement d'IJ de cette entreprise qui donne (je crois) la clé du mystère, en effet j'avais été indemnisé pour les jours dont j'avais dit être en position régulière.

Donc me voici des années plus tard avec la preuve (??) que j'étais de bonne foi.

A votre avis je devrais demander une sorte de régularisation ??

L'entreprise en question a été fermée et l'État a créé un organisme X qui est le dernier interlocuteur.

Merci .. en espérant n'être pas trop fumeux :)

Par **miyako**, le **01/08/2010** à **20:24**

Bonsoir,

prenez rendez vous avec un syndicat et expliquez clairement votre problème afin d'être bien conseillé.  
amicalement vôtre  
suji Kenzo

Par **Glucose**, le **03/08/2010** à **12:35**

hélas pour moi, le délai de prescription est passé :(

Il me reste éventuellement à chercher une prolongation de délai ...

pistes :

- droit local (Alsace-Lorraine) ???
- droit Européen ???
- ???

merci a+